

Rapport annuel

SYNDICAT DES TRAQUIERO

# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE  
**2018**

# Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	5
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>6</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION .....	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	9
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>10</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU .....	12
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>14</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	14
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	14
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	14
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	14
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	14
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>15</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	15

# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT DES TRAQUIERO regroupe les communes de PERROS-GUIREC et TREGASTEL.

Il adhère au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

9 659 habitants (population INSEE).

En prenant en compte la population estivale, environ 30 000 habitants sont desservis par le service d'eau potable.

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010. La durée du contrat est de 17 ans. Il prend fin le 31 décembre 2026.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	08/03/2011	Pose de compteurs pour les immeubles concernés par l'individualisation des contrats d'eau Remboursement des charges de contrôle sanitaire
2	01/01/2017	Mise en place de la télérelève sur l'ensemble des compteurs des abonnés. Prolongation de la durée du contrat de 5 ans. Modification du plan de renouvellement. Modification du tarif du délégataire.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	des abords, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
<b>Renouvellement</b>	des branchements, des branchements en plomb, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des peintures intérieures
<b>Prestations particulières</b>	entretien des points de distribution publics, manutention et évacuation des boues et des sous produits, mise en place de télérelèves et radiorelèves des compteurs, modélisation du réseau, recherche de fuites, traitement des boues

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	de la peinture extérieure des réservoirs sur tour, des canalisations, des clôtures, du génie civil
-----------------------	--

## ■ RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2017 [m³]	Prélèvement 2018 [m³]	Variation 2017/2018
Prise d'eau de Lestreuz sur le LEGUER Prélèvement d'eau de surface	400	977 785	1 055 099	+7,91 %
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>977 785</b>	<b>1 055 099</b>	<b>+7,91 %</b>

- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2017 [m³]	Importé en 2018 [m³]
PLEUMEUR-BODOU	131	166
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	53 848	50 718

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2017 [m³]	Production 2018 [m³]	Variation 2017/2018
Station de Pont Couennec Traitement complet	8 000	821 697	904 656	+10,10 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2017	2018	Variation
Ressources propres	821 697	904 656	+10,10 %
Importations	53 979	50 884	-5,73 %
<b>Total général</b>	<b>875 676</b>	<b>955 540</b>	<b>+9,12 %</b>

## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2017	2018	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	9 445	9 519	+0,78 %
Nombre d'abonnements non domestiques	3	3	0,00 %
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>9 448</b>	<b>9 522</b>	<b>+0,78 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Répartition des abonnés par commune*

PERROS-GUIREC	6 940
TREGASTEL	2 582
<b>Total des abonnés</b>	<b>9 522</b>

## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2017	2018	Variation
Volume produit	821 697	904 656	+10,10 %
Volume importé	53 979	50 884	-5,73 %
Volume exporté	- 52 946	- 57 009	+7,67 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>822 730</b>	<b>898 531</b>	<b>+9,21 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	635 740	652 160	+2,58 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	44 290	46 775	+5,61 %
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>680 030</b>	<b>698 935</b>	<b>+2,78 %</b>

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 69 m<sup>3</sup> par an. Elle était de 67 m<sup>3</sup> en 2017.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2017 [m <sup>3</sup> ]	Exporté en 2018 [m <sup>3</sup> ]
PLEUMEUR-BODOU	130	166
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	52 816	56 843
Volume total exporté	- 52 946	- 57 009

## ■ LONGUEUR DU RESEAU

	2017	2018	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	169,0	168,2	-0,49 %

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2019, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 10,86 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### ● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

# SYNDICAT DES TRAQUIERO

EAU POTABLE

2018

tarif domestique du syndicat

## ■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31,76	32,13	+1,16 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	0,290	0,294	+1,38 %
	N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	1,206	1,219	+1,08 %
	N° 3 (101 à 2 000 m <sup>3</sup> )	1,206	1,219	+1,08 %
	N° 4 (au-delà de 2 000 m <sup>3</sup> )	0,932	0,942	+1,07 %
	Vente en Gros	0,438	0,443	+1,14 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	61,00	61,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	0,205	0,205	0,00 %
	N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	0,372	0,372	0,00 %
	N° 3 (101 à 2 000 m <sup>3</sup> )	0,582	0,582	0,00 %
	N° 4 (au-delà de 2 000 m <sup>3</sup> )	0,582	0,582	0,00 %
	Vente en Gros	0,240	0,240	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	redevance SDAEP [€/an]	7,21	7,21	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,058	0,058	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

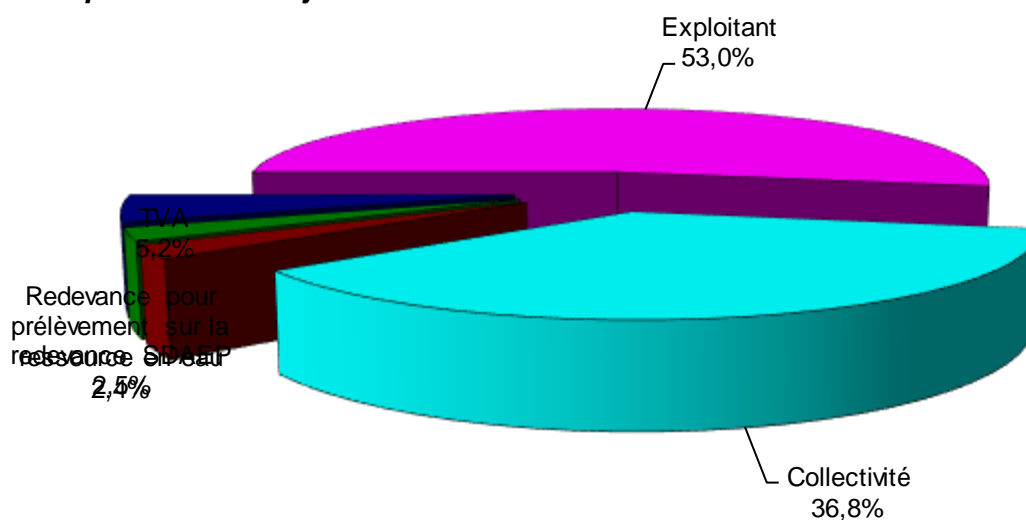
### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019	Variation
Exploitant	149,00	150,66	+1,11 %
Collectivité	104,83	104,83	0,00 %
redevance SDAEP	7,21	7,21	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	6,96	6,96	0,00 %
TVA	14,74	14,83	+0,61 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>282,74</b>	<b>284,49</b>	<b>+0,62 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+0,65 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 2,37 €/m<sup>3</sup>  
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> : 0,0024 €/l

### Répartition au 1er janvier 2019



# SYNDICAT DES TRAQUIERO

EAU POTABLE

2018

tarif domestique du syndicat

## ■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31,76	32,13	+1,16 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	0,290	0,294	+1,38 %
	N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	1,206	1,219	+1,08 %
	N° 3 (101 à 2 000 m <sup>3</sup> )	1,206	1,219	+1,08 %
	N° 4 (au-delà de 2 000 m <sup>3</sup> )	0,932	0,942	+1,07 %
	Vente en Gros	0,438	0,443	+1,14 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	61,00	61,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 30 m <sup>3</sup> )	0,205	0,205	0,00 %
	N° 2 (31 à 100 m <sup>3</sup> )	0,372	0,372	0,00 %
	N° 3 (101 à 2 000 m <sup>3</sup> )	0,582	0,582	0,00 %
	N° 4 (au-delà de 2 000 m <sup>3</sup> )	0,582	0,582	0,00 %
	Vente en Gros	0,240	0,240	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	redevance SDAEP [€/an]	7,21	7,21	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,058	0,058	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2018	1 <sup>er</sup> jan 2019	Variation
Exploitant	149,00	150,66	+1,11 %
Collectivité	104,83	104,83	0,00 %
redevance SDAEP	7,21	7,21	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	6,96	6,96	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	16,72	16,81	+0,54 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>320,72</b>	<b>322,47</b>	<b>+0,55 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+0,65 %

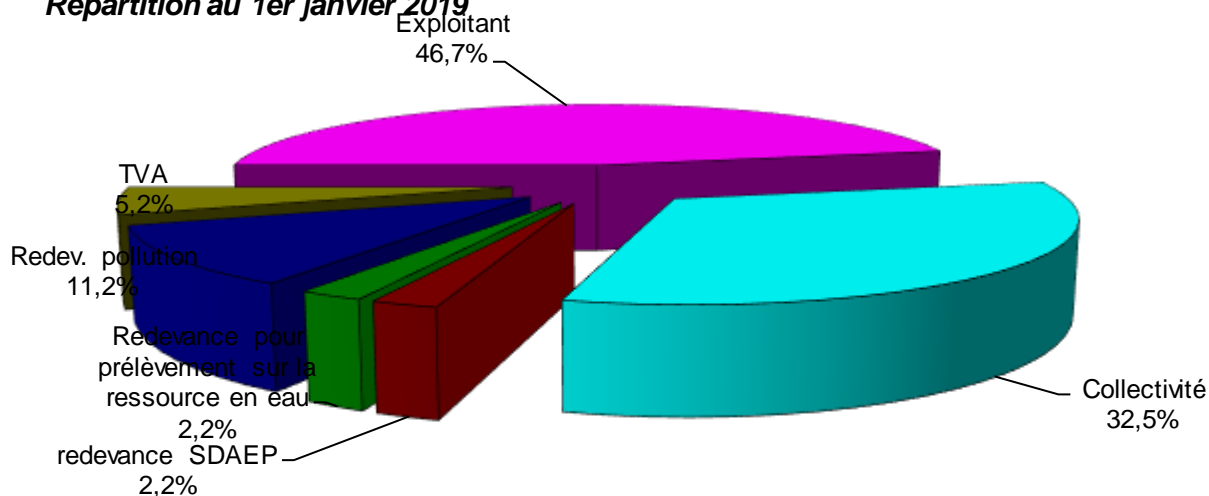
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,69 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0027 €/l

### Répartition au 1er janvier 2019





## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	901 315,10 €	886 720,90 €	-1,62 %
dont abonnements	620 560,36 €	621 943,35 €	+0,22 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 23 925,03 €	- 4 086,29 €	
Recettes de volume exporté	7 394,24 €	8 526,45 €	+15,31 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>884 784,31 €</b>	<b>891 161,06 €</b>	<b>+0,72 %</b>
Autres recettes			
Recettes pour le contrôle de délégation	15 680,00 €	15 514,15 €	
Excédent année précédente	128 254,97 €	325 684,85 €	
Loyer antennes	14 070,57 €	7 554,44 €	
<b>Total des recettes</b>	<b>1 042 789,85 €</b>	<b>1 239 914,50 €</b>	

- *Recettes de l'exploitant*

	2017	2018	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	943 141,00 €	918 400,85 €	-2,62 %
dont abonnements	317 751,87 €	323 817,23 €	+1,91 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 49 928,80 €	- 10 710,92 €	
Recettes de volume exporté	21 654,56 €	23 589,85 €	+8,94 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>914 866,76 €</b>	<b>931 279,78 €</b>	<b>+1,79 %</b>

## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	25	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	29	1	96,6 %	

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

<b>valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,</b> calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
<b>80 %</b>

### ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

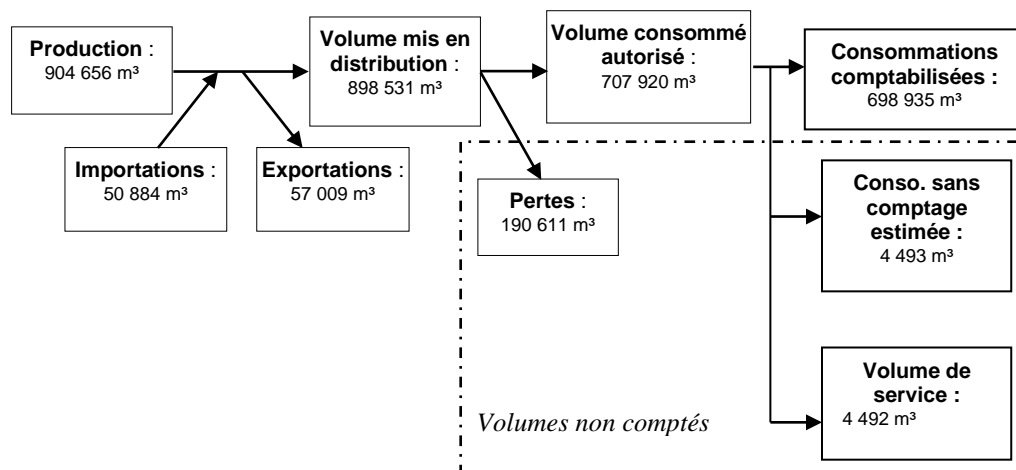
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	13
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>108</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 4 493 m<sup>3</sup>.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 4 492 m<sup>3</sup>.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

### - rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2014	2015	2016	2017	2018
Rendement du réseau de distribution [%]	84,7 %	85,9 %	85,5 %	84,7 %	80,1 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

### - indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	2,2	2,1	2,2	2,3	3,3

### - indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	2,0	1,9	2,0	2,2	3,1

### - indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2014	2015	2016	2017	2018
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	11,0	11,8	12,0	12,0	12,5
Seuil de rendement [%]	67,2 %	67,4 %	67,4 %	67,4 %	67,5 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

## ■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	3	2,200	1,050	3,360	1,605

### **Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1,3 %**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement des réseaux rue Abbé Bouget (Trégastel)	135 136 €
Renouvellement des réseaux rue de Pont Hélé (Perros Guirec)	177 323 €
Renouvellement des réseaux rue Maurice Noguès (Perros Guirec)	27 771 €
Renouvellement des réseaux rue de la Clarté / chemin des Douaniers (Perros Guirec)	10 784 €
Renouvellement des réseaux chemin de Kernon (Perros Guirec)	34 445 €

### ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2017	2018
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	4	4
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,04 %	0,04 %

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017	2018
Encours de la dette au 31 décembre	4 158 163,40 €	4 056 122,60 €
Remboursements au cours de l'exercice	326 640,80 €	321 258,17 €
dont en intérêts	224 600,00 €	219 217,37 €
dont en capital	102 040,80 €	102 040,80 €

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2014	2015	2016	2017	2018
Montant de la dotation aux amortissements	286 833,03 €	308 991,25 €	310 034,28 €	312 260,99 €	289 427,35 €

### ■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement des réseaux en liaison avec le nouveau Marché à Bons de Commande : Perros-Guirec (rue de La Salle, rue du Dr Lesné, rue du parc St Jacques, rue St Jean, rue Emile Le Gac)	300 000 €
Renouvellement des réseaux rue Abbé Bouget 2ème tranche (Trégastel)	80 000 €

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2017	2018
montants des abandons de créance	30,00 €	2 624,03 €